

Conditions de vente

Sauf dérogations convenues par écrit, nos conditions de vente sont d'application. "La langue française fait droit". Nous déclinons formellement les conditions générales d'achat, imprimées sur les lettres ou documents émanant de nos clients.

Les marchandises vendues en disponible "ex magasin des vendeurs" peuvent être enlevées endéans les 8 jours. A défaut, nous nous réservons le droit de considérer le marché comme résilié, conformément à l'art.1657 du Code Civil, ou d'en poursuivre l'exécution avec dommages et intérêts.

Les réclamations pour la quantité et la nature de la marchandise fournie doivent être formulées et expédiées endéans les 48 heures de la réception de la marchandise, sinon elles ne pourront être prises en considération.

Jusqu'à paiement intégral, toutes les marchandises livrées restent la propriété exclusive du vendeur, même lorsqu'elles ont été vendues, livrées ou cédées à des tiers. Toute facture impayée à sa date d'échéance, portera de plein droit et sans mise en demeure au préalable, un intérêt de 12% par an, avec un minimum de 50€ à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette clause étant acceptée par le débiteur, en application de l'art. 1147 et 1229 du Code Civil. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle du marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou une partie du marché. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures non échues.

En cas de retard de paiement, la SA FRAIDILUX est autorisée à résilier le(s) contact(s) en cours, sans indemnité. Dans cette éventualité, il ne sera pas possible d'obliger ultérieurement la SA FRAIDILUX à exécuter les conventions ainsi rompues.

En cas de contestations, seul le Tribunal de Commerce de Namur est compétent.